



Association des volontaires pour les personnes avec autisme
78 rue Olivier de Serres – 75015 Paris

Madame, Monsieur,

La Fondation d'entreprise Orange soutient depuis plus de 20 ans les personnes avec autisme et leurs familles dans le cadre de son mécénat humanitaire. Cette action s'exprime dans trois domaines : le soutien à la recherche, l'aide aux créations de structures et à la formation des professionnels à l'accompagnement des personnes autistes.

La Fondation développe son action en relation avec l'association

"Volontaires pour les personnes avec Autisme" -VA- association loi 1901. Elle regroupe des salariés du Groupe France Télécom-Orange et des personnes externes à l'entreprise, en activité, à la retraite, ou leurs proches qui donnent de leur temps pour accompagner les familles d'enfants autistes.

Grâce à des dons privés, et dans le cadre de ses actions, VA peut apporter un soutien financier aux familles d'enfants partant en séjour de vacances spécialisé.

Dans la mesure où ses ressources issues des dons sont limitées, VA a choisi de privilégier les aides aux familles en grandes difficultés financières ou les familles dont le jeune n'a pas de prise en charge.

Ces aides sont attribuées sur étude du dossier ci-joint.

L'augmentation importante des demandes et le respect des réglementations des organismes publics et sociaux, nous a conduit à introduire une procédure à toutes les demandes de soutien afin d'apporter une aide en dernier recours.

Cette procédure permet d'obtenir des aides selon un plan de financement qui tient compte du montant de l'AEEH, de l'AAH ou de la PCH.

Tout dossier ne respectant pas cette procédure ne sera pas analysé.

Pour tout renseignement, vous pouvez nous contacter au 01 44 44 66 10, la responsable du bénévolat est à votre disposition pour tous renseignements.

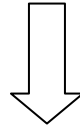
Cette rigueur nous permet de financer plus de départs en vacances et de soutenir des familles en grande difficulté. Nous vous remercions de votre compréhension et comptons sur votre vigilance.

Alain André

Président



POUR FAIRE VOTRE DEMANDE



❶ Remplir le formulaire de demande de soutien

❷ Joindre :

- l'attestation médicale indiquant très précisément la pathologie de la personne concernée,
- copie des réponses des organismes sollicités dans le plan de financement,
- la facture pro-format ou devis du séjour comportant les coordonnées exactes et le nom du directeur du centre d'accueil,
- la photocopie de l'avis d'imposition ou de non-imposition de l'année précédente ou en cours selon la date du séjour,

❸ Envoyer le formulaire et les pièces demandées à :

ASSOCIATION VOLONTAIRES POUR LES PERSONNES AVEC AUTISME
(FONDATION ORANGE)
78 rue Olivier de Serres – 75015 Paris

❹ Enfin, l'attestation de séjour remis par le centre de vacances une fois celui-ci réalisé

- IMPORTANT -

Notre association distribue les aides en fonction des dons reçus.
Malheureusement, les demandes d'aides sont de plus en plus nombreuses et nos ressources sont plus limitées.

Pour cette raison, nous limiterons nos aides à un seul séjour par an.

Nous vous conseillons donc de bien choisir le séjour pour lequel vous faites votre demande.



Demande de soutien financier pour un séjour de vacances :
ASSOCIATION DES VOLONTAIRES POUR LES PERSONNES AVEC
AUTISME

Enfant : Nom..... Prénom

Adresse habituelle

Date de naissance.....

Nom du tuteur (si majeur)

Parents : Nom Prénom.....

Adresse (si différente de celle de l'enfant).....

..... Tél

Environnement médico-social :

Nom de la structure d'accueil Tél

Médecin suivant l'enfant Tél

Assistante sociale..... Tél

Séjour : Lieu du séjour

.....

Période du Au

Nom de l'association organisant le séjour

Siège social Tél

Nom du Directeur

Observations :

.....

Date de la demande :



Plan de Financement du séjour

Coût total du séjour :

ORGANISMES SOLLICITES	Aide sollicitée	Aide obtenue	Reste à payer
1 – CAF : l'action sociale délivre des « bons vacances » ou accorde une aide dite fond de secours (donner coût et le détail du séjour)			
2 – MDPH : fournir le devis du séjour vacances spécialisés, copie de l' AAEH , l' AAH ou la PCH			
3 – CPAM : fond de secours du service des prestations »extra légales » (établir formulaire 8101 et fournir coût et détail du séjour)			
4 – Mairie : la caisse des écoles peut établir une convention avec l'organisme de vacances ou le service des colonies de vacances			
5 - Commune : CCAS accorde une aide en fonction des ressources de la famille			
6 – Conseil Général : le service d'aide social à l'enfance peut attribuer une aide) (fournir coût/détail séjour)			
7 – Comité d'entreprise ou œuvres sociales : au titre de la subvention « colonies de vacances » selon les cas			
8 – Mutuelle ou les caisses de retraites de votre entreprise : les œuvres sociales (fournir la facture)			
9 – Fonction publique : service des oeuvres sociales			
10 – Secours Populaire : fond de solidarité			
11 – Secours Catholique : fond de solidarité			
12 – Jeunesse au Plein Air : JPA fonds récoltés lors de campagnes de solidarité redistribués sous forme de bourses individuelles aux familles			
13 - ASSEDIC : (le cas échéant)			
14 – Autres : à préciser			

Total des aides :

(*) Joindre les copies des réponses des organismes sollicités

Montant pris en charge par la famille :

Total des ressources :

Montant demandé à VA :



Pour les jeunes âgés de 20 ans et plus :

- **Conseil Général** : solliciter le service chargé d'aide sociale
- **CAF et Sécurité Sociale** : service des prestations « extra légales » si bénéficiaire immatriculé en son nom propre à la SS et s'il bénéficie de l'AAH